

DELEGATION DE Madame Emmanuelle CUNY

D-2015/501

Attribution d'aides en faveur de l'enfance. Avenant aux conventions 2015. Adoption. Autorisation. Signature.

Madame Emmanuelle CUNY, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération en date du 15 décembre 2014, n° D-2014/687, vous avez autorisé Monsieur le Maire à signer des conventions annuelles de partenariat avec les associations qui agissent en faveur de l'enfance.

Ces conventions définissaient nos objectifs pour 2015 et les aides financières qui y étaient associées, et ce, à titre prévisionnel.

Par délibération en date du 1^{er} juin 2015, n° D-2015/258 et en date du 28 septembre 2015 n° D-2015/415, vous avez autorisé Monsieur le Maire à signer des avenants à ces conventions de partenariat, prenant en compte des réajustements budgétaires d'accueils associatifs et de loisirs après étude des bilans d'actions 2014.

Ces délibérations portaient également sur des développements de capacités d'accueil de loisirs en faveur des enfants de 3 à 11 ans hors temps scolaire ouverts dès la fin de l'exercice budgétaire 2014.

Depuis, des éléments complémentaires sont parvenus aux services portant sur :

- des aspects règlementaires modifiant les taux d'encadrement des accueils éducatifs les mercredis après-midi ;
- des aspects qualitatifs, liés à de nécessaires adaptations d'activités décidées suite à l'évaluation par un cabinet extérieur de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires ;
- des nouveaux besoins avérés suite à l'augmentation des effectifs scolaires à la rentrée 2015 ;
- le remplacement de certains organisateurs associatifs ayant décidé de cesser leurs interventions auprès des enfants à partir de la rentrée 2015.

La prise en compte de ce contexte nécessite de nouveaux réajustements financiers.

1. Réajustements financiers suite à la modification du taux d'encadrement les mercredis après-midi.

Le décret du 3 novembre 2014 a requalifié le mercredi après-midi en temps périscolaire, permettant alors aux organisateurs de Centres de Loisirs d'appliquer les taux d'encadrement des accueils périscolaires. Pour les communes ayant signé un PEDT, les organisateurs de centres de loisirs ont encore la possibilité d'appliquer les taux d'encadrement périscolaires dérogatoires, à savoir, 1 animateur pour encadrer 14 enfants de 3 à 5 ans et 1 animateur pour encadrer 18 enfants de 6 à 11 ans.

La Ville de Bordeaux a fait le choix d'une application très modérée de ce décret en se limitant dans les taux d'encadrement retenus à 1 animateur pour 10 enfants 3 à 5 ans et 1 animateur pour 14 enfants de 6 à 11 ans. Cette décision permet de maintenir le cadre d'accueil des Centres de Loisirs pour mettre en œuvre un vrai projet pédagogique.

L'application du taux d'encadrement retenu par la Ville de Bordeaux a fait l'objet d'échanges entre le service Enfance et les associations afin de le concrétiser dès cette rentrée pour certains sites d'accueil sans provoquer de licenciements parmi les personnels et sans mettre en cause la sécurité des enfants.

Les diminutions de charges de personnel dues à la réduction du nombre d'animateurs s'accompagnent de budgets revus à la baisse.

Les budgets ainsi dégagés permettent la mise en œuvre des décisions prises par la Ville pour améliorer le dispositif d'application des nouveaux rythmes scolaires.

L'ensemble de ces réajustements d'un montant total de **41 068,00 euros** se répartit ainsi :

Associations	Activités	Montants (en euros)
Association Petite Enfance, Enfance et Famille	Centres d'Accueil et de Loisirs	-9 230,00
Avant-Garde et Jeanne d'Arc	Centres d'Accueil et de Loisirs	-3 089,00
Amicale Laïque David Johnston	Centres d'Accueil et de Loisirs	-3 393,00
Union Saint Jean	Centres d'Accueil et de Loisirs	-5 882,00
Les Coqs Rouges	Centres d'Accueil et de Loisirs	-1 258,00
Sporting Chantecler Bordeaux Nord	Centres d'Accueil et de Loisirs	-11 232,00
Union Sportive des Chartrons	Centres d'Accueil et de Loisirs	-3 978,00
Club Pyrénées Aquitaine	Centres d'Accueil et de Loisirs	-3 006,00
TOTAL		-41 068,00

2. Les ajustements qualitatifs suite à l'évaluation des Temps d'Accueils Périscolaires

La Ville a fait appel à un cabinet extérieur pour évaluer la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires sur Bordeaux. Le résultat de cette étude a permis de dégager des pistes d'amélioration. La Ville a décidé de prendre en compte certaines d'entre elles dès cette rentrée, et d'adapter ainsi le dispositif mis en œuvre.

Il s'agit de renforcer la présence des animateurs en maternelle pendant le temps méridien afin de développer un projet d'accueil plus souple pour l'enfant lui permettant de bénéficier de temps calmes encadrés.

Afin de renforcer la nécessaire coordination des projets associatifs hors temps de classe avec les projets d'école, il a également été décidé d'augmenter les temps d'intervention des référents sur l'ensemble des écoles élémentaires.

L'ensemble de ces réajustements d'un montant total de **20 866,00 euros** se répartit ainsi :

Associations	Activités	Montants (en euros)
Association Petite Enfance, Enfance et Famille	Activités Péri-éducatives 3-5 ans	7 322,00
Avant-Garde et Jeanne d'Arc	Activités Péri-éducatives 3-5 ans	2 570,00
Avant-Garde et Jeanne d'Arc	Activités Péri-éducatives Référents 6-11 ans	811,00
Jeunes de Saint Augustin	Activités Péri-éducatives 3-5 ans	1 989,00
Jeunes de Saint Augustin	Activités Péri-éducatives Référents 6-11 ans	650,00
Union Saint Jean	Activités Péri-éducatives 3-5 ans	1 050,00
Union Saint Jean	Activités Péri-éducatives Référents 6-11 ans	441,00
Union Saint Bruno	Activités Péri-éducatives 3-5 ans	2 695,00
Union Saint Bruno	Activités Péri-éducatives Référents 6-11 ans	1 479,00
Les Coqs Rouges	Activités Péri-éducatives Référents 6-11 ans	304,00
Sporting Chantecler Bordeaux Nord	Activités Péri-éducatives Référents 6-11 ans	1 025,00
Club Pyrénées Aquitaine	Activités Péri-éducatives Référents 6-11 ans	530,00
TOTAL		20 866,00

3. Les nouveaux besoins en accueils de loisirs

Le suivi des besoins d'accueil des enfants effectué par les services en relation avec les associations, quelques jours après la rentrée scolaire, a fait émerger de nouveaux besoins de développement en centre de loisirs et en activité péri-éducative élémentaire.

Cette forte demande est directement liée à l'augmentation du nombre d'enfants scolarisés et à la création de 15 classes.

L'ensemble de ces réajustements d'un montant total de **49 704,00 euros** se répartit ainsi :

Associations	Activités	Montants (en euros)
Association des Centres d'Animation de Quartiers de Bordeaux	Activités Péri-éducatives 6-11 ans	5 569,00
Association des Centres d'Animation de Quartiers de Bordeaux	Accueils Périscolaires	945,00
Association des Centres d'Animation de Quartiers de Bordeaux	Centres d'Accueil et de Loisirs	6 408,00
Association Petite Enfance, Enfance et Famille	Activités Péri-éducatives 6-11 ans	1 470,00
Association Petite Enfance, Enfance et Famille	Accueils Périscolaires	666,00
Hockey Garonne	Activités Péri-éducatives 6-11 ans	1 089,00
Girondins de Bordeaux Bastide Handball	Activités Péri-éducatives 6-11 ans	1 410,00
Stade Bordelais ASPTT	Activités Péri-éducatives 6-11 ans	1 918,00
BEC Escrime	Activités Péri-éducatives 6-11 ans	1 470,00
Avant-Garde et Jeanne d'Arc	Centres d'Accueil et de Loisirs	4 774,00
CAP SCIENCES	Activités Péri-éducatives 6-11 ans	8 752,00
Union Saint Bruno	Centres d'Accueil et de Loisirs	11 763,00
Les Coqs Rouges	Accueils Périscolaires	2 300,00
Union Sportive des Chartrons	Activités Interclasse	1 170,00
TOTAL		49 704,00

4. Remplacement de certains organisateurs associatifs

Pour la rentrée 2015, certaines associations n'ont pu maintenir l'organisation de l'accueil des enfants en activités péri-éducatives et périscolaires dans certaines écoles élémentaires. En lien avec le service Enfance, l'accueil a été assuré par le remplacement des organisateurs concernés par d'autres propositions associatives.

L'ensemble de ces réajustements d'un montant total de **5 555,00 euros** se répartit ainsi :

Associations	Activités	Montants (en euros)
Association des Centres d'Animation de Quartiers de Bordeaux	Accueils Périscolaires	9 370,00
Association des Centres d'Animation de Quartiers de Bordeaux	Accueils Périscolaires	728,00
Avant-Garde et Jeanne d'Arc	Activités Péri-éducatives 6-11 ans	970,00
Avant-Garde et Jeanne d'Arc	Accueils Périscolaire	2 793,00
AROEVEN	Activités Péri-éducatives 6-11 ans	-8 228,00
Paul Lapie Animation	Accueils Périscolaire	-400,00
Union Saint Jean	Accueils Périscolaire	-4 028,00
Union Saint Jean	Activités Péri-éducatives 6-11 ans	2 432,00
Stade Bordelais ASPTT	Activités Péri-éducatives 6-11 ans	1 918,00
TOTAL		5 555,00

C'est pourquoi, si vous en êtes d'accord, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- décider des nouvelles répartitions budgétaires sur les budgets Enfance.
- signer, si cela est nécessaire, les avenants modificatifs à la convention annuelle de partenariat avec les associations bénéficiaires.

ADOpte A L'UNANIMITE